



République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIÈRE, Alexandre HAYEK.

Excusés et ayant donné pouvoir : Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Thomas NERVI a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absents : Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Béatrice GRELET.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget annexe du Lotissement du Castelet primitif 2022 adopté par le conseil municipal le 07/04/2022,

Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

Mme PAUMIER LALLEMAND Béatrice, 1^{re} adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Mme ROSELLO Maryvonne de présenter cette délibération.

Mme ROSELLO Maryvonne expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe du Lotissement du Castelet de l'exercice 2022 en accord avec les réunions de travail budget/finance.

Le compte de Gestion émis par la Trésorerie présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

Mme ROSELLO Maryvonne explique qu'il n'y a eu aucune dépense ni recette en investissement et fonctionnement cette année. Le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement sont repris de l'année N-1.

DÉCISION

Le conseil municipal après avoir délibéré ADOPTE Le compte administratif et le compte de gestion de 2022 du budget annexe Lotissement du Castelet, à l'unanimité.

Secrétaire de séance
Béatrice GRELET



Fait à La Bastidonne,
Le 28 avril 2023,
PARTAGE Michel, Maire

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 28/04/2023
Qualité : maire

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 2
Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
30 mars 2022
DATE D'AFFICHAGE
30 mars 2022

N°014_2023

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du Budget annexe Lotissement du Castelet

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.